



**Ville
d'Erstein**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION














MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**STB26.09V Travaux de restructuration, de rénovation
thermique et d'extension de l'école du Briehly à
Erstein**

Date et heure limites de réception des offres :
Mercredi 10 juin 2026 à 12h00

Ville d'Erstein
1 Place Hôtel de Ville
67150 ERSTEIN

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	STB26.09V Travaux de restructuration, de rénovation thermique et d'extension de l'école du Briehly à Erstein
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	25
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	6
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	7
2 - Conditions de la consultation	7
2.1 - Délai de validité des offres.....	7
2.2 - Forme juridique du groupement.....	7
2.3 - Variantes	7
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	7
3 - Les intervenants.....	8
3.1 - Conduite d'opération	8
3.2 - Maîtrise d'œuvre	8
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	8
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	8
3.5 - Contrôle technique	8
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	9
4 - Conditions relatives au contrat	9
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	9
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	9
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	9
5 - Contenu du dossier de consultation	9
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	10
6.1 - Documents à produire	10
6.2 - Visites sur site	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7.1 - Transmission électronique.....	11
7.2 - Transmission sous support papier.....	12
8 - Examen des candidatures et des offres.....	12
8.1 - Sélection des candidatures	12
8.2 - Attribution des marchés	12
8.3 - Suite à donner à la consultation	13
9 - Renseignements complémentaires	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
9.2 - Procédures de recours.....	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

STB26.09V Travaux de restructuration, de rénovation thermique et d'extension de l'école du Briehly à Erstein

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 25 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Désamiantage - Démolition "Retrait de matériaux amiantés dans le bâtiment existant, conformément à la réglementation, avec évacuation et traitement en filière agréée. Démolition sélective de cloisons, planchers et éléments non structurels existants. Tri et évacuation des gravats. Préparation des surfaces pour les travaux neufs."
02	Terrassement - VRD - Aménagements extérieurs "- Partie A : regroupant les travaux de démolition / terrassement (livraison plateforme bâtiment et structure des divers revêtements, travaux de réseaux y compris essais - Partie B : regroupant les aménagements paysagers, plantations, maçonnerie et mobilier urbains"
03	Gros-œuvre Réalisation des fondations, structures en béton armé, dalles, voiles et planchers pour l'extension. Reprises et renforcements de structure sur l'existant. Maçonnerie courante.
04	Charpente - Murs à ossature bois Réalisation de murs à ossatures bois périphériques y compris contreventements, de refends à ossatures bois intérieurs, de charpentes bois en caisson de dimensions variables. Réalisation de débords de toit sur existant. Réalisation de préaux à ossature bois avec poteaux métalliques
05	Insufflation - Etanchéité à l'air Isolation soufflée en combles de l'existant. Traitement de l'enveloppe par insufflation d'isolant dans les murs à ossature bois et en toiture. Mise en œuvre d'une membrane d'étanchéité à l'air continue, test de perméabilité à l'air (n50).
06	Echafaudages Installation, entretien et démontage d'échafaudages de façade pour l'ensemble des interventions extérieures sur l'existant et l'extension. Conformité aux normes de sécurité.
07	Couverture aluminium - Zinguerie Traitement des toitures neuves par complexe d'étanchéité en membrane synthétique, isolé ou non, en couverture aluminium à joint debout ou en couverture en acier support de panneaux photovoltaïque.
08	Couverture Tuiles Dépose de la couverture existante et remplacement de couverture en tuiles terre cuite sur l'existant, comprenant lattage, écran de sous-toiture, rives et faîtages.

Lot(s)	Désignation
09	Menuiseries extérieures bois - bois aluminium Fourniture et pose de fenêtres, portes-fenêtres et baies vitrées à haute performance thermique ($U_w \leq 1,0 \text{ W/m}^2\text{K}$). Profilés aluminium ou mixte bois-alu, double ou triple vitrage.
10	Protection solaire Fourniture et pose de brise-soleils orientables et stores intérieurs. Systèmes motorisés avec gestion solaire automatisée.
11	Isolation thermique extérieure Système d'isolation thermique par l'extérieur sur façades existantes en maçonnerie ou neuve en bois avec finition par enduit organique
12	Bardage bois Pose d'un bardage en lames de bois massif ou composite sur ossature métallique, avec lame d'air ventilée. Essence certifiée FSC, traitement lasure microporeuse.
13	Bardage brique Système de bardage ventilé en terre cuite, fixation sur ossature aluminium, sur support béton
14	Serrurerie Fourniture et pose de garde-corps, grilles, portails, portillons, clôture et divers ouvrages de serrurerie.
15	Plâtrerie plafonds suspendus Mise en œuvre de cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique, contre cloison, doublages isolants, plafonds suspendus, support en maçonnerie existant, béton neuf ou murs à ossature bois.
16	Chape Réalisation de chapes fluides ciment d'enrobage de plancher chauffant sur toute la surface de plancher. Incorporation de réseau de chauffage par le sol (si plancher chauffant). Planéité soignée.
17	Flocage Application de flocage isolant dans le vide sanitaire pour correction thermique et acoustique.
18	Menuiseries intérieures bois - Mobiliers Fourniture et pose de portes intérieures, placards, mobilier sur mesure, habillage bois, affichage, signalétique et divers ouvrages de menuiserie intérieure
19	Carrelage Pose de carrelage au sol et en mur en grès cérame
20	Revêtements de sols souples Préparation des supports par enduit de ragréage (existant) ou de lissage (neuf). Fourniture et pose de revêtements de sol en linoléum, en PVC et en moquette. Compris ouvrages de finitions.
21	Peinture intérieure Préparation des supports plâtre, béton, bois, métalliques, neufs ou existants, et application de peintures en murs et en plafond, avec ou sans mise en œuvre d'une toile de verre
22	Nettoyage de fin de chantier Nettoyage de chantier en cours et en fin de travaux : vitrages, sols, sanitaires, équipements. Évacuation des déchets résiduels. Livraison du bâtiment en état propre.
23	Chauffage - Ventilation - Sanitaire Les installations comprennent essentiellement : La production de chaleur par chaudière gaz condensation, la distribution hydraulique et émission par radiateurs décoratifs, et plancher chauffants, la distribution hydraulique CTA, la ventilation double-flux du bâtiment, l'électricité et la régulation inhérente au fonctionnement des installations, la mise en œuvre d'une métrologie pour suivi énergétique

Lot(s)	Désignation
24	Electricité - Courants Forts/Faible - SSI Fourniture et pose d'un nouveau TGBT. Fourniture et pose de l'ensemble du réseau électrique et des équipements associés.
25	Photovoltaïque Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques et d'un onduleur

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262660-5	Travaux de désamiantage
01	45111100-9	Travaux de démolition
02	45112500-0	Travaux de terrassement
02	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
03	45223220-4	Travaux de gros œuvre
04	45422000-1	Travaux de charpenterie
04	45422100-2	Ouvrages en bois
05	45261420-4	Travaux d'étanchéification
06	45262100-2	Travaux d'installation d'échafaudages
07	45261210-9	Travaux de couverture
08	45261211-6	Travaux de couverture en tuiles
09	45421000-4	Travaux de menuiserie
10	45421143-8	Travaux d'installation de stores
11	45321000-3	Travaux d'isolation thermique
12	45262650-2	Travaux de bardage
13	45262650-2	Travaux de bardage
14	45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres
15	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
15	45410000-4	Travaux de plâtrerie
16	45262321-7	Travaux de chape
17	45321000-3	Travaux d'isolation thermique
17	45323000-7	Travaux d'isolation acoustique

Lot(s)	Code principal	Description
18	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
19	45430000-0	Revêtement de sols et de murs
20	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
21	45442100-8	Travaux de peinture
22	45112330-7	Travaux de mise en état du chantier
23	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
24	45315300-1	Installations d'alimentation électrique
25	45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes facultatives

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes exigées relatives au(x) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
18	VO1	Mobilier selon demandes usagers	Cf CCTP du lot

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
24	PSE 1	Brasseurs d'air pour les salles de classe	Cf CCTP du lot

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Le Groupement dont le mandataire est : AJEANCE de Sélestat
Co-traitants

- Architecte associé : KAUFFMANN & WASSMER Architectes
- Bet Paysagiste : SORTONS DU BOIS
- Bet Structure bois : ACT'BOIS
- Bet Structure béton : DYNAMI(X) INGENIERIE
- Bet Fluides, thermique, HQE, ELEC, SST : SOLARES BAUEN
- Bet Acoustique : SCENE ACOUSTIQUE
- Bet Economiste, OPC : ECHOES

Sous-traitant :

- Bet VRD : LOLLIER
- Bet Electricité/SSI : BETEB

AJEANCE (mandataire)
5 RUE DU GENERAL GOURAUD
67600 Sélestat
Courriel : info@ajeance.fr

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Missions DIA +ESQ + APS + APD +PRO/DCE + EXE + DET + AOR + missions complémentaires (OPC + SSI + PHV + RT EX/RE 2020 + SUB + ACOUSTIQUE + APPRO).

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU VERITAS
4 RUE DU PARC
67205 OBERHAUSBERGEN

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
Missions L + LE + SEI + HAND + PI + F + Ph + Th + PV + certificat de conformité électrique + vérification initiale des installations électriques+ attestation finale accessibilité handicapés + attestation parasismique + attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Représenté par : Mme Véronique RUAUX
Courriel : veronique.ruaux@bureauveritas.com

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

BUREAU ALPES CONTROLES
18 RUE Charles Adolphe Wurtz
67202 Wolfisheim
Tel : 03 67 10 40 94
Courriel : strasbourg@alpes-controles.fr

Représenté par M. Denis LEJEUNE

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres et subventions

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire technique fourni par le maître d'oeuvre
- Les documents graphiques y compris le PIC (Plan d'Installation de Chantier)

- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le PGC
- Le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)
- Le Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC) et ses annexes
- Le rapport initial de Contrôle Technique (RICT)
- Le rapport amiante
- Le rapport plomb
- Le rapport G2 PRO
- La notice acoustique
- La notice thermique

- La notice énergie et confort
- La notice RE2020
- Le diagnostic phytosanitaire
- Le diagnostic radon
- L'inspection des réseaux existants

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Qualifications 1552, 1112 demandées pour le lot 1 désamiantage	Non
Qualifications 3212, 3242, 3292 demandées pour le lot 7 couverture aluminium zinguerie.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet

opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le cadre du mémoire technique fourni par le maître d'œuvre comprenant les informations sur l'équipe projet, l'engagement environnemental et la gestion des délais, la méthodologie et le planning. <u>Pour la PSE et la Variante obligatoire</u> : les éléments de réponse peuvent figurer dans le cadre de mémoire initial mais en couleur afin de pouvoir les distinguer.	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

La Collectivité fera signer les pièces de l'offre aux seuls attributaires.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est vivement préconisée pour les lots suivants : 01-02-03-04-05-08-17-23-24.

Les visites sont proposées aux dates suivantes : 20 mai 2026 à partir de 9h00, et le 27 mai 2026 à partir de 9h00.

Elle aura lieu directement sur place : 31 rue de la Dordogne 67150 ERSTEIN.

Pour la visite, la demande est à faire auprès de M. Hervé HELFER herv.helfer@ville-erstein.fr, Mme Anis CHEVRIER anis.chevrier@ville-erstein.fr, le maître d'œuvre (mandataire) Ajeance info@ajeance.fr

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli

portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Mairie d'Erstein - Service technique - 2 rue du Couvent 67150 ERSTEIN

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.-

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	NOTES
1-Prix des prestations (écart par rapport au moins-disants)	40 points
2-valeur technique jugée sur la base du mémoire technique remis par le candidat :	60 points

Moyens humains et techniques dédiés au marché : (15 points)	
<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains affectés au chantier, compris qualifications des personnels à préciser (joindre les CV, qualifications, expériences, ...) • Moyens techniques et matériels affectés au chantier afin de répondre aux exigences du CCTP et ses annexes 	
Engagement environnemental et gestion des déchets : (10 points)	
<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions prises pour la gestion et la valorisation des déchets (organisation du tri, de l'évacuation, du traitement des déchets, établissement de bordereaux de suivi, etc.) • Organisation et engagement environnemental de l'entreprise (réemploi, réduction des nuisances, etc.) 	
Méthodologie de réalisation des travaux et prise en compte des contraintes du chantier : (30 points)	
<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie de réalisation des travaux, procédés d'exécution particuliers, références équivalentes • Mesures prises pour respecter l'étanchéité à l'air du bâtiment • Dispositifs liés à la sécurité des personnes • Fiches descriptives et documentations pour tous les produits et matériaux mis en œuvre • Qualité et origine des matériaux et équipements • Dispositions prévues pour garantir le respect des règles d'hygiène et de sécurité 	
Planning : (5 points)	
<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie envisagée pour garantir le respect des délais et du planning prévisionnel (à signer obligatoirement), • Proposition d'optimisation éventuelle 	

Pour apprécier le critère du prix, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans la décomposition du prix global et forfaitaire, dont le montant sera reporté à l'acte d'engagement.

Pour apprécier le critère de la valeur technique, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans le cadre du mémoire technique, les fiches techniques ainsi que le planning.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les 5 candidats ayant remis la meilleure offre sur la base du classement général. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Strasbourg

31 Avenue de la paix

67000 STRASBOURG

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif

31 Avenue de la paix

67000 STRASBOURG

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix

BP 51038

67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23

Télécopie : 03 88 36 44 66

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr